

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 189

28 janvier 2009

SOMMAIRE

Aludore International S.A.	9026	Impax Solar Investments S.à r.l.	9064
Am Bureck S.à.r.l.	9037	Jemalabo S.A.	9033
Becht s.à r.l.	9045	L2i, s.à r.l.	9027
Belovo Engineering Europe	9027	L'Art du Paysage S.à r.l.	9037
Capitis Partners S.à r.l.	9067	Lemaire Invest	9060
Chartinvest S.A.	9046	Lights International Trading S.A.	9029
Concordis S.à.r.l.	9031	LuxcoSITQ 7	9048
Danae S.A.	9072	Lux - Loisirs	9035
D'Arrigo Sàrl	9042	Mosser A.G.	9031
Delta Lloyd Real Estate Management Company S.à r.l.	9046	NCI Luxembourg S.A.	9042
Dexim SA	9030	Newan S.A.	9060
Distri Europe S.A.	9035	Ozone S.A.	9048
Distri Europe S.A.	9029	Pennel International S.A.	9057
D-Lux Design S.A.	9064	Prodec Sàrl	9072
DM & MP Holding S.A.	9062	RBCI S.à r.l.	9043
Editions François Mersch S.à r.l.	9026	Resultex S.A.	9026
Emko S.à r.l.	9030	Romy & Guy S.à r.l.	9029
Eurizon Investment Sicav	9027	Schreinerei Arnold BECKER Sàrl	9037
Euro East Construction S.A.	9028	Schuller Stuff S.à.r.l.	9035
European Forest Resources Holdings S. à r.l.	9039	Secure IT S.A.	9047
Fortis Luxembourg-IARD S.A.	9054	Selplan S.A.	9068
Fortis Luxembourg-Vie S.A.	9055	Solar Generation Holdings S.à r.l.	9069
Gemaco, s.à r.l.	9032	Symphonea Investment S.à r.l.	9067
G.O. IB - Luxembourg Three S. à r.l.	9052	Tool Company S.A.	9047
G & R Soparfi S.à r.l.	9039	TS Invest S.A.	9051
Hameur International S.A.	9051	Variopartner SICAV	9036
I.E.C. Investissements Européens de Céramiques s.à r.l.	9034	Vomasa S.A.	9034
Immotion S.à r.l.	9039	VTS Group S.A.	9047
		Warburg Pincus S.à r.l.	9049
		WP XII Investments S.à r.l.	9057

Aludore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.021.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009007281/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10691. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Editions François Mersch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 26, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 23.247.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009007405/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02018. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Resultex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.695.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 12 décembre 2008

M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 18/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RESULTEX S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009007565/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Belovo Engineering Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 114.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009007385/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01897. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

Extrait de la résolution du conseil d'administration par voie circulaire du 22 septembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration par voie circulaire du 22 septembre 2008 la résolution suivante:

Résolution

Conformément à l'article 4 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Par ailleurs,

Monsieur Jérôme DEBERTOLIS change d'adresse professionnelle du 9-11, rue Goethe, L-1619 Luxembourg au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Monsieur Paolo BAESSATO change d'adresse professionnelle du 6, Piazza della scala, I-20121 Milan au 8, Via Monte di Pietà, I-20121 Milan.

Monsieur Andrea CECCHINI change d'adresse professionnelle du 11, Via Visconti di Modrone, I-20122 Milan au 3, Piazza Cadorna, I-20123 Milan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2009007442/7255/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01042. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

L2i, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 124.465.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société à responsabilité limitée GEMACO, S.à r.l., avec siège social à L-3813 Schifflange, 63, rue Basse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 124.206, ici représentée par son gérant unique Monsieur Frank MANNES, maître-électricien, demeurant à L-7330 Heisdorf, 29, rue de Luxembourg.

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée L2i, S.à r.l., avec siège social à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 124.465, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 691 du 24 avril 2007; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prêtre notaire Alex WEBER en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 2665 du 21 novembre 2007.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3961 Ehrlange-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons à L-3813 Schiffflange, 63, rue Basse.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts:

Art. 4. (premier alinéa). "Le siège de la société est établi dans la commune de Schiffflange."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte,

Signé: Frank Mannes, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51166. Reçu 12e (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009007076/202/37.

(090004860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Euro East Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.066.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 11 décembre 2008

1. M. Jean FELL a démissionné de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué.

2. M. André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

6. M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier, 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

7. M. Hugo FROMENT, pré-qualifié, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

8. M. Pietro LONGO, pré-qualifié, a été nommé comme administrateur-délégué.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURO EAST CONSTRUCTION S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009007567/29/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Romy & Guy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7715 Colmar-Berg, 4, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 25.689.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007271/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10700. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Distri Europe S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 109.137.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Reviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009007367/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02133. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090004632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Lights International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.534.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2007, assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 28 octobre 2008

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée Générale décide de les renommer pour une nouvelle période de 2 ans. Par conséquent, le conseil d'administration de la société est constitué des membres suivants:

- Monsieur Yvan PAQUE, demeurant 153, rue du Vieux Moulin à B-4451 JUPRELLE,
- Madame Marie-Louise BAMPS, demeurant 153, rue du Vieux Moulin à B-4451 JUPRELLE, et
- Monsieur Pierre-Yves PAQUE, demeurant 31, rue Joseph Dethier à B-4340 VILLERS-L'EVEQUE.

Par ailleurs, le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Yvan PAQUE, susvisé, est également renouvelé pour la même période.

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, est nommé en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES SARL, pour une nouvelle période de deux ans, la Fiduciaire CABEXCO Sarl, ayant son siège social 1, rue Pletzer, Centre Helfent à L-8080 BERTRANGE (RCS Luxembourg B 139.890).

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2010 (assemblée statuant sur les comptes annuels 2009).

Strassen, le 28 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Mr Y. PAQUE / Mme M.-L. BAMPS / Mr P.-Y. PAQUE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009007064/9323/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Dexim SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.361.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007264/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11230. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Emko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.073.

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Janusz KOPER, Geschäftsmann, geboren am 24 März 1945 in Jaroslaw (Polen), wohnhaft in L-7270 Helmsange 15, rue des Nations Unies,

Welcher Komparent, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen:

Daß er der alleinige Anteilhaber ist, welcher das gesamte Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EMKO S.à r.l. mit Sitz in L-3313 Bergem 95, Grand-Rue vertritt,

welche gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER, mit Amtssitz in Bascharage, am 15. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 542 vom 10. November 1993, gegründet und

im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 45.073 eingetragen wurde.

Alsdann bat der alleinige Anteilhaber den amtierenden Notar die nachfolgenden nachstehenden Beschlüsse, zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der Anteilhaber beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Der Anteilhaber beschliesst Herrn Janusz KOPER, vorbenannt, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen mit allen rechtlichen Befugnissen die in Artikel 144 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wie abgeändert vorgesehen sind.

Der Liquidator kann in Ausübung seines Mandats alle in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehenen Befugnisse ausüben ohne dass eine spezielle Vollmacht der Aktionäre diesbezüglich vorliegt oder bedingt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann sich auf die Buchungsunterlagen der Gesellschaft stützen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung und für eine von ihm bestimmte Dauer, einen oder mehrere Vollmachtnehmer beauftragen, mit den von ihm ermessenen Vollmachten für die Ausführung einzelner Geschäfte.

Dritter Beschluss

Der Anteilhaber akzeptiert den Rücktritt mit sofortiger Wirkung von Herr Janusz KOPER als Geschäftsführer und erteilt ihm Entlast.

Kostenabschätzung.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 750,- EUR

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.KOPER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52174. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Januar 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009007110/206/47.

(090005217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Concordis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.926.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007262/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08955. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Mosser A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.554.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "PINAR S.A.", welche im Begriff ist in das Handelsregister von Luxemburg eingetragen zu werden, mit dem Sitz in L-1331 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hier vertreten durch Herrn Nils BERGEN, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten durch Herrn Nils BERGEN, vorbenannt, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Aktiengesellschaft "MOSSER A.G.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxembourg Sektion B Nummer 42.554, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, (Grossherzogtum Luxemburg), am 28. Dezember 1992

gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C Nummer 144 aus dem Jahr 1993, Seite 6896, zuletzt privatschriftlich geändert am 16. November 2001 im Hinblick auf die Umwandlung des Kapitals in Euro, veröffentlicht im Memorial C Nummer 753 vom 17. Mai 2002.

2.- dass das Kapital der Gesellschaft "MOSSER A.G.", vorbenannt, fünf Millionen einhundertzwanzigtausend EURO (EUR 5.120.000,00) beträgt, aufgeteilt in zehntausend (10.000) Aktien ohne Nennwert;

3.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft "MOSSER A.G." ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft "MOSSER A.G.", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass er sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft "MOSSER A.G." übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft "MOSSER A.G." besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft "MOSSER A.G." gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft "MOSSER A.G." somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

9.- dass die Inhaberaktien der Gesellschaft "MOSSER A.G." annulliert worden sind;

10.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft "MOSSER A.G." für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf neunhundert fünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BERGEN; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008, Relation GRE/2008/5281. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 7. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009007097/231/53.

(090005178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gemaco, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 124.206.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Frank MANNES, maître-électricien, demeurant à L-7330 Heisdorf, 29, rue de Luxembourg.

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée GEMACO, S.à r.l., avec siège social à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 124.206, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 31 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 603 du 13 avril 2007; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Alex WEBER en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 2668 du 21 novembre 2007.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3961 Ehlang-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons à L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts:

Art. 2. (premier alinéa). "Le siège de la société est établi dans la commune de Schifflange."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte,

Signé: Frank Mannes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51165. Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009007081/202/35.

(090004845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Jemalabo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 84.617.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „JEMALABO S.A.", avec siège social à L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.617, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 20 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 427 du 16 mars 2002, modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Alex WEBER le 10 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2723 du 27 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank MANNES, maître-électricien, demeurant à L-7330 Heisdorf, 29, rue de Luxembourg. Monsieur Frank MANNES occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons à L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entière du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3961 Ehlinge-sur-Mess, 51, rue des Trois Cantons à L-3813 Schifflange, 63, rue Basse.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). "Le siège social de la société est établi dans la commune de Schifflange."

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

9034

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte,

Signé: Frank Mannes, Sandra Schenk, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51167. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009007074/202/51.

(090004866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

I.E.C. Investissements Européens de Céramiques s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg B 18.822.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007268/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11249. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Vomasa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.384.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 novembre 2008 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Eloi Delorme et de Monsieur Philippe Pedrini en tant qu'administrateurs de la société.

2. L'Assemblée confirme la nomination de Monsieur Dejan SPARAVALO, né le 17 novembre 1964 à Sarajevo, Bosnie, et demeurant à K Zelenym domkum 802, PSC 14800 , Prague 4, République Tchèque et la nomination de Monsieur Rijad IZIC , né le 19 janvier 1958 à Bijeljina, Bosnie, demeurant à Behoukova 2457/41, 15000 Prague 5, République Tchèque en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire des actionnaires en 2014.

3. La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

4. L'Assemblée prend note du changement de l'adresse de résidence de l'administrateur Monsieur Vojislav SPARAVALO qui habite désormais à 7, avenue Princesse Grâce, 98000 Monaco et son mandat d'administrateur est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire des actionnaires en 2014.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009007062/634/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00406. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Lux - Loisirs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007275/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10695. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Distri Europe S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 109.137.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Reviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009007366/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02130. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Schuller Stuff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 143.891.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le onze décembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Ivone LEITE REBELO COSTA, serveuse, née à Massarelos/Porto (P), le 4 décembre 1978, demeurant à L-4994 Schouweiler, 8 rue de l'Eglise

laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Schuller Stuff S.àr.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la commune de Dippach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Le capital social a été souscrit par la comparante.

Il a été libéré jusqu'à due concurrence par un apport en nature du fonds de commerce estimé et acheté pour la somme de 20.000. €

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros.

Gérance

La comparante a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante: Madame Ivone LEITE REBELO COSTA, préqualifiée.
2. La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4994 Schouweiler, 8 rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: LEITE REBELO COSTA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15171. Reçu: cent euros 20.000.-à 0,5% = 100.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 05 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009007028/207/51.

(090004507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

Le Conseil d'Administration a décidé par résolution circulaire de coopter avec effet au 29 septembre 2008, Monsieur Philippe Hoss, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Roland Franz, démissionnaire en date du 29 septembre 2008.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Martin de Quervain

Vontobel Fonds Services AG, Gotthardstraße 43, CH-8022 Zürich,

M. Philippe Hoss

Elvinger, Hoss & Prussen, 2, Place Winston Churchill (L-1340) BP 425, L-2014 Luxembourg,

M. Christoph Ledergerber
Bank Vontobel AG, Bahnhofstrasse 3, CH-8022 Zürich.

Pour Variopartner SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009007518/1126/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

L'Art du Paysage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 20, rue Denis Netgen.
R.C.S. Luxembourg B 74.188.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK
FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009007415/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02026. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Am Bureck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.401.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009007451/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10861. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Schreinerei Arnold BECKER Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 93.619.

Im Jahre zwei tausend acht.

Den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Arnold BECKER, Schreiner, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, 6, Rotenweg.

Welcher Kompagent den unterzeichneten Notar ersuchte Nachstehendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Schreinerei Arnold BECKER S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle (SIAEE), eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 93.619 (NIN 1995 2410 760).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 22. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 89 vom 21. Februar 1996, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 23. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1 vom 2. Januar 1998.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Gesellschafterbeschluss vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 907 vom 14. Juni 2002.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,-), welche integral durch Herrn Arnold BECKER, vorgeannt, übernommen wurden.

Alsdann hat der Kompotent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Arnold BECKER überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, zwei hundert fünfzig (250) der ihm gehörenden Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Andreas BECKER, Schreiner, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, 6, Rotenweg, für den Betrag von einem Euro (€ 1,-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Andreas BECKER, vorgeannt, welcher erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Herr Andreas BECKER ist Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Herr Arnold BECKER erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Andreas BECKER den Betrag von einem Euro (€ 1,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Arnold BECKER, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft Schreinerei Arnold BECKER S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, die Herren Arnold und Andreas BECKER den unterzeichneten Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25,-).

Die Gesellschaftsanteile sind wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Arnold BECKER, Tischler, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, 6, Rotenweg, zwei hundert fünfzig Anteile	250
2.- Herr Andreas BECKER, Schreiner, wohnhaft in D-54675 Sinspelt, 6, Rotenweg, zwei hundert fünfzig Anteile	<u>250</u>
Total: fünf hundert Anteile	500

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompotenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. BECKER, A. BECKER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1787. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 09. Januar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009007823/201/63.

(090005561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

European Forest Resources Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 128.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 novembre 2008

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide d'augmenter de deux à trois le nombre de Gérants de Classe A.
- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Christopher Gervaise Fitzhugh Caperton, demeurant au 5, Daffodil Lane, Cos Cob, CT06807 (USA) à la fonction de Gérant A et ce, avec effet immédiat.

Monsieur Caperton est nommé pour un mandat de durée indéterminée.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont:

- Roderick Caperton, Gérant A;
- Bernard Laferrière, Gérant A;
- Christopher Caperton, Gérant A;
- Domels Sàrl, Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour European Forest Resources Holdings S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009007574/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Immotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 11, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 92.418.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Fiduciaire PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009007485/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02117. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

G & R Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.930.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendacht, den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Günter SCHMITZ, Schreinermeister, wohnhaft in D-54675 SINSPELT, Im Steinborn 34.

Der Komparent erklärt zwischen ihm und all denjenigen, welche im nachhinein Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt:

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet G&R SOPARFI S.à r.l.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung des eigenen Mobilienvermögens, der Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung von Wertpapieren aller Form und Beteiligungen jeglicher Art an Kapitalgesellschaften sowohl im In- als auch im Ausland.

Desweiteren ist es der Gesellschaft gestattet Patente, Lizenzen oder Markenrechte zu erwerben zu verwalten und zu verwerten.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen respektive, im Falle eines einzigen Gesellschafters, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters, aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Junglinster. Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Es ist der Gesellschaft gestattet Niederlassungen, Büros, Zweigstellen oder Vertretungen durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung oder der Gesellschafter sowohl im In- als auch im Ausland zu errichten.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt dreissigtausend (EUR 30.000,-) Euro eingeteilt in dreihundert (300) Anteile zu je einhundert (EUR 100,-) Euro, welche alle dem alleinigen Gesellschafter Herr Günter SCHMITZ zugeeignet sind.

Sämtliche Anteile wurden vollständig und in bar einbezahlt und gezeichnet, so, daß die Summe von dreissigtausend (EUR 30.000,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Anteilabtretung durch den alleinigen Gesellschafter ist frei. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern, im Verhältnis der jeweils gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschafts Kapitals vertreten, möglich. In jedem Fall besitzen die anderen Gesellschafter im Verhältnis der von Ihnen gehaltenen Anteile ein Vorkaufsrecht,

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, außer wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nichtgesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird, der Wert eines Gesellschaftsanteils nach dem Stuttgarter Verfahren, so wie es das Gesetz und die diesbezügliche Rechtsprechung der Bundesrepublik Deutschland am Tage der Unterzeichnung gegenwärtiger Gründungsurkunde festhalten, festgelegt.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutznießer oder Berechtigten in einer Weise ändern, die den jetzigen wirtschaftlichen Nutznießern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig (51%) Prozent der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräußerung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt.

Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie vorstehend beschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis sechs sind anwendbar.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar und unpfändbar.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von dem einzigen Gesellschafter oder durch die Generalversammlung aller Gesellschafter, ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer der diesbezüglichen Mandate, werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die Unterzeichnung des oder der Geschäftsführer.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein.

Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters nimmt der alleinige Gesellschafter die Rechte der Gesellschafterversammlung wahr.

Bei mehreren Gesellschaftern ist jeder Gesellschafter stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Die Gesellschafterversammlung wird durch den oder die Geschäftsführer einberufen.

Bei mehreren Gesellschaftern können die Gesellschafter von dem oder den Geschäftsführern die Einberufung einer Gesellschafterversammlung verlangen.

Bei Einberufung der Gesellschafterversammlung sind Ort, Tagungsort und Zeit bekannt zu geben.

Die Einberufung geschieht durch eingeschriebenen Brief mit einer Frist von 14 Tagen. Der Tag der Absendung und der Tag der Versammlung werden nicht mitgerechnet.

Den Vorsitz der Gesellschafterversammlung führt eine von der Gesellschafterversammlung zu bestimmende Person.

Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig wenn mindestens drei Viertel des Stammkapitals vertreten sind.

Die Beschlüsse ergehen, soweit das Gesetz oder der Gesellschaftsvertrag nichts anderes vorschreibt, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Mit Einverständnis aller Gesellschafter können Beschlüsse der Gesellschaft ohne Einberufung einer Gesellschafterversammlung im Wege schriftlicher, telegrafischer oder fernmündlicher Abstimmung gefasst werden.

Beschlüsse der Gesellschafter sind - soweit sie nicht notariell zu beurkunden sind - in einer Niederschrift festzuhalten.

Ein Gesellschafter ist auch zur Abstimmung in ihn selbst betreffenden Angelegenheiten berechtigt.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Steuern und sonstigen Lasten, verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von dem einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der einzige Gesellschafter oder, bei mehreren Gesellschaftern, die Generalversammlung legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

Zu Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Günter SCHMITZ vorbenannt, und

- Frau Roswitha BOMMES, Freiberufler, wohnhaft in in D-54675 Sinspelt, Im Steinborn 34.

Jeder Geschäftsführer hat das Recht, die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G.SCHMITZ, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52167. Reçu € 150.- (cent cinquante euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7 Januar 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009007038/206/130.

(090004972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

D'Arrigo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 120, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 81.279.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009007450/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10144. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

NCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.945.

Constituée par-devant Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 622 du 10 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/2008.

Pour NCI LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004388/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09858. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

RBCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.914.

STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Lionel PEREZ, consultant, né à Enghien les Bains (France) le 23 juillet 1963, demeurant à 22, Chemin Rieu, CH-1208 Genève (Suisse),

ici représenté par Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 décembre 2008,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet une activité de conseil en investissement, plus particulièrement dans le domaine du développement durable et des énergies renouvelables.

Elle pourra également être amenée à servir de conseil ou d'intermédiaire dans des opérations de fusion acquisition, en priorité dans ce même domaine.

La société a pour objet également la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "RBCI S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000.-EUR) divisé en cinq cents (500.-) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Le Conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 18 9, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de gérance.

Le Conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil de gérance peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entière de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Le capital peut-être en outre modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est(ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts étant ainsi rédigés, le comparant, représenté comme dit est, déclare que les parts sociales ont toutes été souscrites par Monsieur Lionel PEREZ préqualifié, et qu'il est dès lors l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant unique: Monsieur Lionel PEREZ, consultant, né à Enghien les Bains (France) le 23 juillet 1963, demeurant à 22, Chemin Rieu, CH-1208 Genève (Suisse).

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Sabbatucci, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2008. LAC/2008/52090. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009007048/220/145.

(090004717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Becht s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 30, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 58.730.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009007411/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02022. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Delta Lloyd Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.210.

Auszug aus dem Beschluss der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 07. November 2008

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 07. November 2008 geht hervor, dass:

- Herr Christoph Werner Göldi, geboren am 20. Februar 1959 in Frauenfeld, Schweiz, mit Wohnsitz in Bierstadter Straße 34, 65189 Wiesbaden, Deutschland, mit Wirkung zum 07.11.2008 für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft und zum stellvertretenden Vorsitzenden des Geschäftsführerrates der Gesellschaft ernannt wurde;

- Herrn Martin Heuvelmans, geboren am 20. Februar 1966 in Dordrecht, Niederlande, mit Wohnsitz in Insulinde 6, 3621 BM Breukelen, Niederlande, mit Wirkung zum 07.11.2008 für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft und zum Vorsitzenden des Geschäftsführerrates der Gesellschaft ernannt wurde;

- Herrn Holger Bennewiz, geboren am 08.03.1974 in Weimar, Deutschland, mit Wohnsitz in Brüningstraße 27, 61350 Bad Homburg, Deutschland, mit Wirkung zum 07.11.2008 für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde;

- Herr Frans Van der Veer, geboren am 6. August 1949 in Zandevoort, Niederlande, mit letzter beruflicher Anschrift in Wittelsbacher Straße 1, 65189 Wiesbaden, Deutschland, zum 04.01.2007 von Todes wegen als Geschäftsführer der Gesellschaft ausgeschieden ist;

- Herr Hartmut Hagemann, geboren am 01.08.1957 in Meerholz, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in Wittelsbacher Straße 1, 65189 Wiesbaden, Deutschland, mit Wirkung zum 28.02.2007 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten ist;

- Herr Frank Linker, geboren am 30. Januar 1964 in Gießen, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in Wittelsbacher Straße 1, 65189 Wiesbaden, Deutschland, mit Wirkung zum 28.10.2008 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten ist und

- sich der Geschäftsführerrat somit zukünftig wie folgt zusammensetzt:

1. Herr Martin Heuvelmans (Vorsitzender),
2. Herr Christoph Werner Göldi (stellvertretender Vorsitzender),
3. Herr Holger Bennewiz,
4. Herr Gerhard Trubel und
5. Herr Thomas Augustini.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Dezember 2008.

Für die Gesellschaft

Signature

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009007634/1092/40.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09355. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Chartinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.859.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009007478/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01935. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Tool Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 105.401.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. Dezember 2008

Am Mittwoch, den 10. Dezember 2008 um 14.00 Uhr, haben die Aktionäre der TOOL COMPANY S.A. mit Sitz in Bartringen folgende Beschlüsse getroffen:

Dem Rücktritt des Delegierten des Verwaltungsrates:

- Frau Irina YAROSHENKO, épouse GRESSET, geboren am 02/08/1968 in Habarovsk (URSS), wohnhaft in L-8008 Strassen, 128A, route d'Arlon

wird zugestimmt.

- Herr Henri GRESSET, Privatbeamter, geboren am 18. Juli 1950 in Luxemburg, wohnhaft in L-8008 Strassen, 128A, route d'Arlon

wird zum Delegierten des Verwaltungsrates der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung 2012 ernannt.

- Herr Henri GRESSET, Privatbeamter, geboren am 18. Juli 1950 in Luxemburg, wohnhaft in L-8008 Strassen, 128A, route d'Arlon

wird Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

Bartringen, den 10. Dezember 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009007060/503/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Secure IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.451.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/12/2008.

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009007482/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02124. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

VTS Group S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.449.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur et mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009007487/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10200. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

LuxcoSITQ 7, Société Civile.

Capital social: AUD 30.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 3.972.

En date du 17 novembre 2008, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune.

L'Assemblée a en outre décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des 30.000 (trente mille) Nouvelles Parts Sociales effectuées par EuroSITQ Finances, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros).

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 50.000 parts sociales d'une valeur de 1 (un) euro chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué 1 (une) part sociale à EuroSITQ et 49.999 (quarante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales à EuroSITQ Finances.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

LuxcoSITQ 7

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009007576/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00643. - Reçu 152,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Ozone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 23.991.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009007417/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Warburg Pincus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.716.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Warburg Pincus LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of New York, United States of America, having its registered office at 466 Lexington Avenue, 10017 - 3147 NY, New York, USA,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of Warburg Pincus S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 118716, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on 8 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1962, on 19 October 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 16 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1199, on 19 June 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting is regularly constituted and may validly take the following resolutions which it requests the undersigned notary to enact:

First resolution

The sole member decides to amend the corporate object of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may provide administrative services to its sole shareholder and to subsidiaries of which it holds more than fifty per cent of the issued share capital.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Second resolution

Consequently, the sole partner decides to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may provide administrative services to its sole shareholder and to subsidiaries of which it holds more than fifty per cent of the issued share capital.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Warburg Pincus LLC un limited liability company, constituée et existant sous les lois de New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, 10017 - 3147 NY, New York, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de Warburg Pincus S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118716, constituée selon acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, en date du 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1962, le 19 octobre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1199, le 19 juin 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société pourra fournir des services administratifs à son associé unique et à ses filiales dont elle détient plus de cinquante pourcent du capital social.

La Société pourra de plus agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exceptionnellement acquérir, dans le cadre d'une seule opération ou d'un nombre limité d'opérations, toute forme de participation dans des prêts octroyés à et/ou des titres représentatifs de dettes émis par des entités qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets."

Second resolution

Suite aux résolutions qui précèdent, L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société pourra fournir des services administratifs à son associé unique et à ses filiales dont elle détient plus de cinquante pourcent du capital social.

La Société pourra de plus agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exceptionnellement acquérir, dans le cadre d'une seule opération ou d'un nombre limité d'opérations, toute forme de participation dans des prêts octroyés à et/ou des titres représentatifs de dettes émis par des entités qui ne font pas partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets."

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52629. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006951/242/124.

(090004525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Hameur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 116.951.

— EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 10 septembre 2008 que les mandats des Administrateurs suivants ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2008:

- Hameur S.C.A., société établie et ayant son siège social au 40, Rangwee, L-2412 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 57.360;
- Monsieur Patrick Ferrieres, avec adresse professionnelle au 40, Rangwee, L-2412 Luxembourg;
- Monsieur Pascal Bosquillon De Jenlis, avec adresse professionnelle au 50, avenue des Champs-Elysées, F-75008 Paris.

De plus, la Fiduciaire Partick Sganzerla, société établie et ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 96.848, est renommée Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hameur International S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009007065/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

TS Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.713.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Administrateur et mandataire

Référence de publication: 2009007486/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10197. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090005034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

G.O. IB - Luxembourg Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 107.549.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

G.O. IB - MALTA ONE LIMITED, having its registered office in 217, Triq il-Paril Ja, Santa Venera HMR 16 (Malte).

Here represented by Mrs Isabel DIAS, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 9th, 2008.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "G.O. IB - LUXEMBOURG THREE S. à r.l.", with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 107.549, has been incorporated by deed dated April 19th, 2005 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated September 13th, 2005 under number 888, hereafter the 'Company'.

That the articles of association of the Company have been amended for the last time on May 3rd 2005 by deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 5th 2005 under number 990.

- That the share capital of the Company amounts to one hundred and ten thousand euro (EUR 110,000.-), represented by four thousand four hundred (4,400) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

First resolution:

It has been resolved to transfer the registered office of the Company from 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg with effect on December 1st, 2008.

The Manager of the Company, Mrs Géraldine SCHMIT, has transferred her professional address to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Second resolution:

Further to the above resolution, it has been resolved to amend article 5 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niedernaven (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euros (EUR 1.000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

G.O. IB - MALTA ONE LIMITED, ayant son siège social au 217, Triq il-Paril Ja, Santa Venera HMR 16 (Malte).

Ici représentée par Mme Isabel DIAS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2008.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «G.O. IB - Luxembourg THREE S. à r. l.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 107.549, a été constituée suivant acte reçu en date du 19 avril 2005 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 133 septembre 2005 sous le numéro 888, ci-après la 'Société'.

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 03 mai 2005 par acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 05 octobre 2005 sous le numéro 990.

- Que le capital social de la Société s'élève à cent dix mille euros (EUR 110.000,-), représenté par quatre mille quatre cents (4.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société avec effet immédiat;
2. Modification de l'Article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution:

Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante de la Société, Madame Géraldine SCHMIT, a transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de Gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008, LAC/2008/52810: Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009007009/5770/119.

(090004631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Fortis Luxembourg-IARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.414.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société Fortis Luxembourg-IARD S.A. du 16 décembre 2008

Lors de la séance du Conseil d'Administration de la société anonyme FORTIS Luxembourg-IARD en date du 16 décembre 2008 à Luxembourg, le Conseil a pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes relatives aux pouvoirs de signatures dans le cadre de l'administration journalière de la société:

Pouvoirs de signatures financières:

Banques et P&T

Une signature "A" ayant comme limite 50.000.-EUR est accordée aux administrateurs pendant la durée de leur mandat, et à:

François-Victor Adam

Bernard Guillaume

Stéphanie Imbaut

Benoît Royer

Anka Crinquant

Une signature "B" ayant comme limite 12.500.-EUR, est accordée à:

Barbara Bouillon

Fabrice Bradfer

François-Xavier Jeanmart

Christian Mossong

Jackie Tang

Olivier Triquet

Une signature "B" est requise pour les montants ne dépassant pas 12.500.-EUR.

Deux signatures "B" sont requises pour les montants ne dépassant pas 25.000.-EUR.

Pour les montants dépassant 50.000.-EUR, deux signatures "A" sont requises.

Pour les montants excédants 1.000.000.-EUR une signature conjointe de l'Administrateur Directeur Général ou de l'un des autres administrateurs de la société et d'une signature "A" est impérativement requise.

Pouvoirs de signatures administratives:

En ce qui concerne l'émission et la gestion des polices d'assurances et leurs avenants éventuels, la société est valablement engagée par la seule signature du Directeur Général.

Si pour une raison ou une autre, les polices ne sortent pas par support informatique, la signature conjointe de deux des personnes suivantes est requise:

Dirk Billemon, Administrateur Directeur Général
Bernard Guillaume, Secrétaire Général
François-Victor Adam, Directeur
Jacques Hansoulle, Directeur
Stéphanie Imbaut, Responsable Actuariat
Christian Mossong, Chef du service Sinistre
Benoît Royer, Responsable Gestion lard

Les contrats, conventions et autres documents que ceux repris ci-devant sont signés conjointement par deux personnes parmi les quatre suivantes: le Directeur Général, le Directeur responsable de l'entité à laquelle les documents ont trait, le Directeur Financier et le Secrétaire Général.

Pour tout ce qui est relations bancaires, la signature conjointe du Directeur Général, et celle du Directeur Financier ou du Secrétaire Général, respectivement la signature conjointe des deux derniers nommés est requise.

Règlement et gestion des sinistres

Pour le règlement et la gestion des sinistres, les pouvoirs de signatures sont les suivants:

Une signature "A", ayant comme limite 25.000 euros est accordée aux personnes suivantes:

François-Victor Adam
Dirk Billemon
Jacques Hansoulle
Benoît Royer
Anka Crinquant

Une signature "B", ayant comme limite 12.500 euros est accordée aux personnes suivantes:

Stéphanie Imbaut
François-Xavier Jeanmart
Christian Mossong
Robert Rippinger
Bernard Guillaume

Une signature "A" ou 2 signatures "B" sont requises pour les montants ne dépassant pas 25.000 euros.

Pour les montants dépassant 25.000 euros, deux signatures dont une "A" sont requises.

Les pouvoirs de signatures ci-devant annulent et remplacent ceux accordés en date du 15 octobre 2008 lors du Conseil d'Administration qui a eu lieu à cette date

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour la Société

Dirk Billemon

Administrateur Directeur Général

Référence de publication: 2009007635/1856/74.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10131. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Fortis Luxembourg-Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.415.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société Fortis Luxembourg-Vie S.A. du 16 décembre 2008

Lors de la séance du Conseil d'Administration de la société anonyme FORTIS Luxembourg-VIE en date du 16 décembre 2008 à Luxembourg, le Conseil a pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes relatives aux pouvoirs de signatures dans le cadre de l'administration journalière de la société:

Pouvoirs de signatures financières:

Banques et P&T

Une signature "A" ayant comme limite 100.000.-EUR est accordée aux administrateurs pendant la durée de leur mandat, et à:

François-Victor Adam

Bernard Guillaume

Jacques Hansoulle

Stéphanie Imbaut

Anka Crinquant

Une signature "B" ayant comme limite 50.000.-EUR est accordée à;

Barbara Bouillon

Patrice Falla

François-Xavier Jeanmart

Jackie Tang

Anne-Françoise Tireur

Une signature "C" ayant comme limite 12.500.-EUR est accordée à:

Christelle Coing

Elisabete Cordeiro

Thierry Deom

Philippe Mangouchi

Armand Prignon

Valérie Paul

Deux signatures "C" sont requises pour les montants ne dépassant pas 25.000.-EUR.

Deux signatures "B" sont requises pour les montants ne dépassant pas 100.000.-EUR.

Une signature "B" et une signature "A" sont requises pour les montants ne dépassant pas 500.000.-EUR.

Pour les montants dépassant 500.000.-EUR, deux signatures "A" sont requises.

Pour les montants excédants 3.000.000.-EUR une signature conjointe de l'Administrateur Directeur Général ou de l'un des autres administrateurs de la société et d'une signature "A" est impérativement requise. En outre, une délégation permanente de signature de l'Administrateur Directeur Général est accordée à Jacques Hansoulle en cas d'indisponibilité de sa part.

Pouvoirs de signatures administratives:

En ce qui concerne l'émission et la gestion des polices d'assurances et leurs avenants éventuels, la société est valablement engagée par la seule signature du Directeur Général.

Si pour une raison ou une autre, les polices ne sortent pas par support informatique, la signature conjointe de deux des personnes suivantes est requise:

Dirk Billemon, Administrateur Directeur Général

Bernard Guillaume, Secrétaire Général

François-Victor Adam, Directeur

Jacques Hansoulle, Directeur

Stéphanie Imbaut, Responsable Actuariat

Anne-Françoise Tireur, Responsable Gestion Vie Individuel

Patrice Falla, Responsable Gestion Vie Entreprises

Les contrats, conventions et autres documents que ceux repris ci-devant sont signés conjointement par deux personnes parmi les quatre suivantes: le Directeur Général, le Directeur responsable de l'entité à laquelle les documents ont trait, le Directeur Financier et le Secrétaire Général.

En ce qui concerne les contrats se rapportant au domaine IT, Monsieur Benoît Bertholet est également habilité à les signer. Dans ce cas, la signature conjointe doit être celle de l'Administrateur Directeur Général, du Directeur Financier ou du Secrétaire Général.

En outre, pour tout ce qui est première entrée en relations avec un établissement financier, la signature conjointe du Directeur Général, et celle du Directeur Financier ou du Secrétaire Général, respectivement la signature conjointe des deux derniers nommés est requise. Pour tout ce qui est de chaque ouverture de comptes postérieure à l'entrée en relation peuvent signer conjointement en plus des 3 personnes ci-avant nommées Jacques Hansoulle, Anka Crinquant et François-Victor Adam.

Les pouvoirs de signatures ci-devant annulent et remplacent ceux accordés en date du 15 octobre 2008 par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour la Société

Dirk Billemon

Administrateur Directeur Général

Référence de publication: 2009007636/1856/73.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10133. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pennel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 100.071.

Luxembourg, le 30 octobre 2008, l'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe STROESSER et de Mademoiselle Magalie HILCHER de leur poste d'administrateurs et décide à l'unanimité de nommer en leur remplacement aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014:

- Madame Manette ERNST-SCHUMANN, née le 20 avril 1950 à Luxembourg et demeurant au 17, rue Félix de Blochausen, L-1243 Luxembourg

- Monsieur Olivier LAVEDRINE, né le 7 avril 1948 à Montluçon (France) et demeurant au Rue de Ruysbroeck, 63, B-1000 Bruxelles.

Chaque administrateur dispose d'un pouvoir de signature conjointe.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateur délégué Monsieur Olivier LAVEDRINE, né le 7 avril 1948 à Montluçon (France) et demeurant au Rue de Ruysbroeck, 63, B-1000 Bruxelles jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014. L'administrateur délégué dispose d'un pouvoir de signature individuelle.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société SGI, SAINT GERANT INVESTISSEMENT, Sàrl, société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 87 458, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de l'administrateur Monsieur Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009007575/318/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

WP XII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.798.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

WP IX Investments LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4605611, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 18 December 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP XII Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140798, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2104 on 29 August 2008. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred and five thousand euro (EUR 105,000), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 117,500) by issuing one hundred and five thousand (105,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, to be subscribed by WP IX Investments LLC, aforementioned, for the price of one hundred and five thousand euro (EUR 105,000) to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 117,500) represented by one hundred and seventeen thousand five hundred (117,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by one hundred and five thousand euro (EUR 105,000), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to one hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 117,500) by issuing one hundred and five thousand (105,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

The new shares are subscribed by WP IX Investments LLC, aforementioned, represented as aforementioned, and have been paid up by a contribution in kind consisting of a claim of a total amount of one hundred five thousand euro (EUR 105,000), which WP IX Investments LLC, aforementioned, has against the Company, such contribution is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it shall henceforth reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one hundred and seventeen thousand five hundred euro (EUR 117,500) represented by one hundred and seventeen thousand five hundred (117,500) shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

WP IX Investments LLC, une société constituée et existant selon les lois Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4605611, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 18 décembre 2008.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de WP XII Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140798, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2104, le 29 août 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent cinq mille euros (EUR 105.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 117.500) par l'émission de cent cinq mille (105.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP IX Investments LLC, prénommée, pour le prix de cent cinq mille euros (EUR 105.000), laquelle contribution sera entièrement allouée au capital sociale.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 117.500), représenté par cent dix-sept mille cinq cents (117.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent cinq mille euros (EUR 105.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 117.500) par l'émission de cent cinq mille (105.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts ont été souscrites par WP IX Investments LLC, prédésignée, représentée comme il est dit, et ont été payées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cent cinq mille euros (EUR 105.000), que WP IX Investments LLC, prénommée, détient à l'encontre de la Société, l'apport total sera alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 117.500), représenté par cent dix-sept mille cinq cents (117.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 3.500,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52627. Reçu cinq cent vingt cinq euros (525 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009007014/242/126.

(090004555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Newan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 76.019.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007253/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07215. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Lemaire Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 24, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 143.931.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe LEMAIRE, gérant de sociétés né le 21 février 1954 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à L-1254 Luxembourg, 24, rue Marguerite de Brabant

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

TITRE I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, exclusivement en son propre nom et pour son propre compte:

- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, d'échange ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de bons de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, au sens le plus large du terme, l'amélioration et la mise en valeur du portefeuille qui lui sera apporté, qu'elle acquerra ou dont elle détiendra tout droit;

- le consentement de prêts et avances sous toute forme ou de toute durée, à toutes sociétés ou entreprises appartenant au même groupe ou toutes sociétés dans lesquelles la société détient une participation, ainsi que la garantie de tous engagements de ces sociétés ou entreprises;

La société peut consentir des sûretés tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou qui seraient de nature à en faciliter, totalement ou partiellement, la réalisation.

Art. 3. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "LEMAIRE INVEST".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans le Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quarante-cinq mille (545.000,-) euros, représenté par cinq cent quarante-cinq (545) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Toutes les parts détenues par le seul associé sont librement transmissibles par héritage ou en cas de liquidation d'une communauté entre époux et épouse.

S'il y a plusieurs associés, les parts pourront être librement transmissibles entre les associés. Les parts sont uniquement transmissibles aux non associés avec le consentement préalable des associés qui représentent au moins les trois quarts du capital. Dans le même cas, les parts pourront être transmises pour cause de décès aux non associés uniquement avec l'approbation préalable des détenteurs des parts représentant trois quart des droits des survivants.

Dans le cas de transfert en accord avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur des parts est basée sur les trois derniers bilans de la société, et si la société a moins de trois exercices sociaux, le prix est déterminé sur la base du bilan de l'année écoulée ou sur les deux derniers.

Art. 8. La Société peut racheter ses propres parts sociales au moyen de ses réserves libres conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III. - Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale et qui désigne(nt) leurs pouvoirs.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

L'excédent est attribué à l'associé unique ou distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés peut décider, à la majorité des votes déterminée par les lois en vigueur, que le bénéfice, après affectation en réserve, peut être reporté à nouveau ou transféré en réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 14. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif après déduction du passif sera attribué à l'associé unique ou, le cas échéant, distribué aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par l'associé unique Monsieur Philippe LEMAIRE, préqualifié, par apport en nature de ses:

cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit français PERSOGRAF ayant son siège social à F-55100 Verdun, 14bis, Avenue Miribel inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Verdun sous le numéro 392 914 362, ayant un capital social de dix mille euros (10.000,- EUR), évalués par l'associé unique à un montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), et

mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit français COGEREX ayant son siège social à F-55100 Verdun, 33, place du Commandant Galland inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Verdun sous le numéro 846 580 066 ayant un capital social de seize mille euros (16.000,- EUR), évalué par l'associé unique à un montant de cinq cent vingt mille euros (520.000,- EUR), Ainsi, la preuve de l'existence, de la valeur et du libre transfert des apports ont été fournis à la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le souscripteur déclare que toutes les formalités concernant le transfert de l'apport à la Société seront réalisés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Estimation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'apport de 100% des parts sociales de PERSOGRAF et 100% des parts sociales de COGEREX deux sociétés constituées dans la communauté européenne, à la Société constituée dans la communauté européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifiée, prévoyant l'exonération du droit d'apport

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 2.000,-EUR

Résolutions

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée: - Monsieur Philippe LEMAIRE, préqualifié, lequel aura tous pouvoirs de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège de la Société est fixée à L-1254 Luxembourg, 24, rue Marguerite de Brabant.

DONT ACTE, et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.LEMAIRE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52165. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009007036/206/127.

(090004985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

DM & MP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.801.

L'an deux mil huit, le douze décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DM & MP HOLDING S.A.", avec siège social à L-9570 Wiltz, 17/3, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 451 du 27 juin 2000,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 103.801,

L'assemblée est ouverte à 10.20 heures sous la présidence de Monsieur Jacques MEURIS demeurant à B-6698 Vielsalm, 55, rue Eysen-Mines, qui désigne comme scrutateur Madame Jeanine ALBERT, demeurant à B-6698 Vielsalm, 55, rue Eysen-Mines

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOLDENERG, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Wiltz à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
2. Révocation de la société R&J Holding SA de sa fonction d'administrateur-délégué.
3. Révocation des administrateurs actuels,
4. Nomination de Mesdames Jeanine ALBERT et Coralie MEURIS, et de Monsieur Jacques MEURIS en tant qu'administrateurs,
5. Révocation du commissaire Monsieur Jean-Luc LOUIS,
6. Nomination d'un nouveau commissaire.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts comme suit: "Article 2. (Alinéa 1^{er}): Le siège social est établi à Huldange."

Deuxième résolution

L'assemblée révoque la société R&J Holding SA de sa fonction d'administrateur-délégué.

Troisième résolution

L'assemblée révoque la société R&J Holding SA, Madame Bénédicte GERARD et Monsieur Claude JOOS de leur fonction d'administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014:

1. Madame Jeanine ALBERT, née à Fosse, le 25 mars 1950, demeurant à B-6698 Vielsalm, 55, rue Eysden-Mines,
2. Monsieur Jacques MEURIS, né à Rocourt, le 27 mai 1954, demeurant à B-6698 Vielsalm, 55, rue Eysden-Mines,
3. Madame Coralie MEURIS, née à Verviers (B) le 20 mars 1983, demeurant à B-6698 Vielsalm, 55, rue Eysden-Mines,

Cinquième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Jean-Luc LOUIS, de sa fonction de commissaire.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014:

Monsieur Nicolas MEURIS, né à Verviers (B) le 3 octobre 1980, demeurant à B-4050 Chaudfontaine, 45a, rue de la Loignerie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

9064

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J. Meuris, J. Albert, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 décembre 2008. WIL/2008/1076. Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 19 décembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009007821/2724/73.

(090005555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

D-Lux Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6990 Hostert, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 133.798.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007263/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08958. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Impax Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.906,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.154.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Impax New Energy Investors L.P., an English limited partnership, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Pegasus House, 37-43 Sackville Street, London W1S 3EH, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 10697,

here represented by Ms. Suzana Fuiá, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on October 27, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Impax Solar Investments S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.154, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 30th, 2008 published in the Mémorial C n° 1916 of August 5, 2008, which bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twenty-two thousand five hundred Euro (€ 22,500.-) represented by nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the existing nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each into twenty-two thousand five hundred (22,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of seventy-one thousand four hundred six Euro (€ 71,406.-) to raise it from its present amount of twenty-two thousand five hundred Euro (€ 22,500.-) to ninety-three thousand nine hundred six Euro (€ 93,906.-) by creation and issue of seventy-one thousand four hundred six (71,406) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Impax New Energy Investors L.P., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe all seventy-one thousand four hundred six (71,406) new shares in their nominal value of seventy-one thousand four hundred six Euro (€ 71,406.-) and fully pay them up by contribution in kind consisting in a receivable in the same amount held by Impax New Energy Investors L.P., prenamed, towards Solar Generation Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.733 (the "Receivable").

Proof of the existence and value of such Receivable has been shown to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Ms. Suzana Fuia, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

VI. Pursuant to the above conversion of the nominal value and increase of capital, the first paragraph and the second paragraph of the article 6 of the Company's articles of association are amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at ninety-three thousand nine hundred six Euro (€ 93,906.-) represented by ninety-three thousand nine hundred six (93,906) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The authorized capital, including the subscribed capital is fixed at two million two hundred fifty thousand Euro (€ 2,250,000.-) represented by two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Impax New Energy Investors L.P., une société en commandite simple de droit anglais ("limited partnership"), ayant son siège social au Pegasus House, 37-43 Sackville Street, London W1S 3EH, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies pour l'Angleterre et les Pays Galles sous le numéro LP 10697,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Impax Solar Investments S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121 avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.154, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial C n° 1916 du 5 août 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents Euro (€ 22.500,-) divisé en neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de convertir les neuf cents (900) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune en vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante et onze mille quatre cent six Euro (€ 71.406,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents Euro (€ 22.500,-) à quatre-vingt-treize mille neuf cent six Euro (€ 93.906,-) par la création et l'émission de soixante et onze mille quatre cent six (71.406) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Impax New Energy Investors L.P., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire intégralement les soixante et onze mille quatre cent six (71.406) nouvelles parts sociales à leur valeur nominale de soixante et onze mille quatre cent six Euro (€ 71.406,-) et les libérer intégralement par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Impax New Energy Investors L.P., prénommée, à l'encontre de Solar Generation Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121 avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.733 (la "Créance").

Preuve de l'existence et de la valeur de cette Créance a été montrée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Melle Suzana Fuia, prénommée, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

VI. Suite à la conversion de la valeur nominale et à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe et le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille neuf cent six Euro (€ 93.906,-) représenté par quatre-vingt-treize mille neuf cent six (93.906) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Le capital autorisé, y inclus le capital souscrit est fixé à deux millions deux cent cinquante mille Euro (€ 2.250.000,-) représenté par deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. FUIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49072: Reçu à 0.50 % trois cent cinquante sept euros trois cents (357.03 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009007802/242/135.

(090005546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Capitis Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.

R.C.S. Luxembourg B 101.423.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Reviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009007368/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02139. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Symphonea Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.143.

Im Jahre zwei tausend acht, dem 26. September

Vor dem Notar Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Erschien zu einer außerordentlichen Generalversammlung der alleinige Gesellschafter der "Symphonea Investment S.à r.l.", mit Sitz in L-5559 Remich, 4, Aale Stack, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 28. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1156 Seite 55478 vom 14. Juni 2007.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Karl Meinert, Direktor, geschäftsansässig in Im Hofgarten, D-66131 Saarbrücken, Deutschland;

Der Vorsitzende beantragt den Notar zu folgenden Handlungen:

I.- Die von den Gesellschaftern gehaltenen Anteile werden in der Anwesenheitsliste aufgezeigt, welche unterzeichnet und ebenso wie die Vollmachten dem Sitzungsprotokoll hinterlegt wird.

II.- Wie aus der Anwesenheitsliste folgend, repräsentieren die anwesenden Gesellschafter einhundertfünfundzwanzig Anteile, jeder im Wert von einhundert EUR pro Anteil, das gesamte Kapital der Gesellschaft, so dass die Sitzung rechtskräftig alle Entscheidungen der Agenda treffen kann.

III.- Die Agenda der Sitzung lautet wie folgt:

Agenda:

1.- Sitzverlegung der Gesellschaft

2.- Änderung Artikel 5 der Gesellschaftssatzung

Nachdem das Vorgegangene bestätigt wurde durch die Sitzung, ergibt sich folgender Entschluß:

Erster Entschluß: Die Sitzung entscheidet den Sitz der Gesellschaft zu verlegen, von 4, Aale Stack, L-5559 Remich nach 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Zweiter Entschluß: Als Konsequenz des vorangegangenen Entschlusses beschließt die Sitzung Artikel fünf der Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

"Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg."

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte bestehen wird die Sitzung geschlossen.

Die gegenwärtige notarielle Urkunde wurde gezeichnet in Luxemburg, am Tag der zu Beginn dieses Dokumentes genannt wurde.

Das Dokument wurde den Anwesenden vorgelesen, sie unterzeichneten zusammen mit uns, der Notar, die vorliegende originale Urkunde.

Unterzeichnet: R. Galiotto, F. Gibert, K. Meinert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 septembre 2008. LAC/2008/39520: Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (unterzeichnet): F. SANDT.

Luxembourg, den 13 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009007797/211/43.

(090005762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Selplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.889.

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SELPLAN S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121889, constituée originellement sous l'empire de la législation de la Principauté de Liechtenstein,

dont la nationalité luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12 du 11 janvier 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Décision de mettre en liquidation la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs (référence aux articles 144 à 148 LSC).
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques "TOLTEC HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 381625, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: OPERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2008. Relation GRE/2008/5015. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009007699/231/65.

(090005893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Solar Generation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 607.547,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.733.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Impax Solar Investments S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.154, and

Impax New Energy Investors S.C.A., a partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.337,

both here represented by Ms. Suzana Fuia, private employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies given on October 16 and respectively on October 27, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Solar Generation Holdings S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.733, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of September 27th, 2007, published in the Mémorial C n° 2648 of November 20th, 2007, which bylaws have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to convert the existing nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each, to be held as follows:

- Impax Solar Investments S.à r.l.: ten thousand (10,000) shares of one Euro (€ 1.-) each, and
- Impax New Energy Investors S.C.A.: two thousand five hundred (2,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of five hundred ninety-five thousand forty-seven Euro (€ 595,047.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to six hundred seven thousand five hundred forty-seven Euro (€ 607,547.-) by creation and issue of five hundred ninety-five thousand forty-seven (595,047) new shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The shareholders resolve to subscribe for the new shares as follows:

- Impax Solar Investments S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for four hundred seventy-six thousand thirty-eight (476,038) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, and fully pays them up in the amount of four hundred seventy-six thousand thirty-eight Euro (€ 476,038.-) by contribution in kind consisting of two receivables held towards the Company, in the amounts of (i) seventy-one thousand four hundred six Euro (€ 71,406.-) and of (ii) four hundred four thousand six hundred thirty-two Euro (€ 404,632.-).

Proof of the existence and value of such receivables has been given to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

- Impax New Energy Investors S.C.A., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for one hundred nineteen thousand nine (119,009) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, and fully pays them up in the amount of one hundred nineteen thousand nine Euro (€ 119,009.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Ms. Suzana Fuia, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

VI. Pursuant to the above conversion of the nominal value and increase of capital, the first paragraph and the second paragraph of the article 6 of the Company's articles of association are amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at six hundred seven thousand five hundred forty-seven Euro (€ 607,547.-) represented by six hundred seven thousand five hundred forty-seven (607,547) shares of one Euro (€ 1.-) each.

The authorized capital, including the subscribed capital is fixed at two million two hundred fifty thousand Euro (€ 2,250,000.-) represented by two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately five thousand Euro (€ 6,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Impax Solar Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.154, et

Impax New Energy Investors S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.337,

toutes les deux ici représentées par Melle Suzana Fuia, employée privée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations données le 16 octobre et respectivement le 27 octobre 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Solar Generation Holdings S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.733, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2007 et publié au Mémorial C n° 2648 du 20 novembre 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), détenues comme suit:

- Impax Solar Investments S.à r.l.: dix mille (10.000) parts sociales d'un Euro (€ 1,-) chacune, et
- Impax New Energy Investors S.C.A.: deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'un Euro (€ 1,-) chacune.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quatre-vingt-quinze mille quarante-sept Euro (€ 595.047,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à six cent sept mille cinq cent quarante-sept Euro (€ 607.547,-) par la création et l'émission de cinq cent quatre-vingt-quinze mille quarante-sept (595.047) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Les associés décident de souscrire aux nouvelles parts sociales comme suit:

- Impax Solar Investments S.à r.l., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire à quatre cent soixante-seize mille trente-huit (476.038) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, et de les libérer entièrement à hauteur de quatre cent soixante-seize mille trente-huit Euro (€ 476.038,-) par apport en nature consistant en deux créances détenues à l'encontre de la Société, d'un montant de (i) soixante et onze mille quatre cent six Euro (€ 71.406,-) et de (ii) quatre cent quatre mille six cent trente-deux Euro (€ 404.632,-).

Preuve de l'existence et de la valeur des créances a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

- Impax New Energy Investors S.C.A., prénommée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire à cent dix-neuf mille neuf (119.009) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, et de les libérer entièrement à hauteur de cent dix-neuf mille neuf Euro (€ 119.009,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue à l'encontre de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur d'une telle créance a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Melle Suzana Fuia, prénommé(e), qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

VI. Suite à la conversion de la valeur nominale et à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe et le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent sept mille cinq cent quarante-sept Euro (€ 607.547,-) représenté par six cent sept mille cinq cent quarante-sept (607.547) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Le capital autorisé, y inclus le capital souscrit est fixé à deux millions deux cent cinquante mille Euro (€ 2.250.000,-) représenté par deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euro (€ 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. FUIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49073: Reçu à 0.50 % deux mille neuf cent soixante-quinze euros vingt-quatre cents (2975.24 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009007796/242/154.

(090005524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Danae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.641.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 2 juin 2008 au siège social à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Fernand SASSEL et nomme en son remplacement Madame Myriam DERAIDEUX, née le 3 février 1982 à Saint Vith (Belgique), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

L'assemblée accepte la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.» et nomme la société «KOBU S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

DANAE S.A.

ZIMMER Romain

Administrateur

Référence de publication: 2009007071/8516/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Prodec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, 12, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 51.531.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007297/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07220. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.